RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE
Liberté
Égalité
Fraternité

Cayenne, le 15 DEC. 2021

Le Recteur de la Région académique de Guyane
Chancelier des Universités
Directeur académique des services
de l'Éducation nationale

à

Madame l'IA- DAASEN
Monsieur le Président de l'Université de Guyane
Mesdames et Messieurs les Chefs des EPLE
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
Monsieur le Directeur du Réseau Canopé
Madame la Cheffe du SAIO-MLDS
Mesdames les Directrices des CIO
Mesdames et Messieurs les Conseillers Techniques et chargés de mission
Mesdames et Messieurs les Chefs de division du rectorat
Mesdames et Messieurs les chefs de service du rectorat

Rectorat
Division du Personnel IATSS d'Encadrement et d'Inspection

dpa@ac-guyane.fr
intra.dpaei@ac-guyane.fr

Dossier suivi par
Édith TROCHIMARA

Tél. : 0594 27 20 24
Fax. : 0594 27 20 23

Site Internet
www.ac-guyane.fr

B.P. 6011
97306 Cayenne Cedex
DPAEI

Réf. : A.A.L.K/SGAA-DGRH/ET/ED/ N° 734 21

Objet : Pré-inscription au mouvement inter académique 2022, des personnels Sociaux, de santé, de Cat. C de la filière administrative, ATRF des services académiques, des EPLE et de l'université de Guyane.

Je vous saurais gré de bien vouloir informer les **personnels titulaires** cités en objet qui souhaitent obtenir une mutation dans une autre académie, des modalités du mouvement inter-académique pour la **rentrée 2022.**

PARTICIPANTS :

-> Assistants de service social
-> Infirmier(ère)s
-> Adjoints administratifs
-> Adjoints techniques de recherche et de formation

1ère phase de pré-inscription au mouvement inter académique :

Les agents de l'académie de Guyane qui souhaitent rejoindre une autre académie doivent obligatoirement, munis de leur NUMEN, se pré-inscrire par le biais de l'application AMIA à l'adresse suivante :

https://amia.phm.education.gouv.fr/amia/Amia

Le serveur sera ouvert du **jeudi 06 janvier 2022 au jeudi 03 février 2022 inclus** *(date de fermeture nationale).*

Aucune modification des vœux ne sera autorisée **après la fermeture du serveur**
le jeudi 03 février 2022.

À compter de cette date, aucune pré-inscription ne pourra être prise en compte.

Les agents d'une autre académie, souhaitant intégrer l'académie de Guyane devront également se préinscrire par le biais de l'application AMIA.

Après la période de pré-inscription, **les agents souhaitant quitter l'Académie de Guyane devront se reconnecter à l'application AMIA afin de saisir leurs vœux.**

Pour cela, ils devront **respecter le calendrier de la campagne de mutation de ces académies et se référer à leurs circulaires.**

Pour les agents qui participent au mouvement intra, de l'académie de GUYANE une circulaire décrivant le déroulement du mouvement sera disponible prochainement.

Pour le recteur et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe
Directrice des Ressources Humaines

RECTORAT DE LA GUYANE CAYENNE

Nicole ROCHUR